



**Rue de la HauteGarenne  
42405 SAINT CHAMOND**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 25 JUIN 2019**

La séance est ouverte à 18h . Le quorum est atteint : membres votants présents à l'ouverture de la séance.

**Membres présents en ouverture de séance :**

• ***Membres de droit :***

**a. Personnels d'encadrement de l'établissement :**

- Mme GIRAUDEAU, Principale,
- Mme MOULIN, Gestionnaire,
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

**b. Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :**

- M DECLINE, élu représentant la commune.

• ***Membres, représentants élus :***

**a. Représentants élus des personnels enseignants :**

- M FAVIER, membre excusé, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme LAURENT, représentante élue des personnels d'éducation,
- M MENDES, membre excusé, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme PHILIS, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MOREL, représentante élue des personnels enseignants.
- Mme MAVILLA, représentante élue des personnels enseignants,

**b. Représentants élus des personnels non enseignants :**

- Mme PORTAILLER, membre, représentante élue des personnels non enseignants.

**c. Représentants élus des Parents d'élèves :**

- M. BOUABDALLAH, représentant élu des Parents d'élèves,
- Mme SMATI, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme MERCIER, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves .

**d. Représentants élus des Élèves :**

- LEGAT Louise représentante élue des élèves,

**Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h15**

Sont absents et excusés :

- Mme BERLIER Solange, élue représentante de la collectivité territoriale de rattachement
- M REYNAUD Hervé, représentant de la collectivité territoriale de rattachement.

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (14 membres présents) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

M FAVIER , représentant élu des personnels enseignants, est secrétaire de séance.

En référence à la convocation transmise aux membres, il est nécessaire d'ajouter les points suivants :

- Relativement aux conséquences organisationnelles du report des épreuves écrites du DNB 2019, report de la présentation du rapport annuel du chef d'établissement au conseil d'administration de Septembre 2019 et exposé des modifications organisationnelles de fin d'année.
- Relativement à la Préparation de la Rentrée 2019 : Modification de la grille horaire de cours,
- Relativement au Contrat d'Objectifs Tripartite :
  - Naissance du projet d'une nouvelle organisation de travail entre l'ensemble des Écoles et des EPLE du territoire de Saint Chamond et ayant pour objectif : le développement des compétences langagières des élèves,
  - le collègue Pierre Joannon, nommé structure experte du dispositif PIA 3 dans le cadre de cette nouvelle organisation de travail et du développement de l'action LING.

Par conséquent, l'ordre du jour soumis au vote est le suivant :

**A - Fonctionnement des instances :**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du Compte rendu du CA du 18/03/2019

**B - Organisation financière et comptable**

- Prélèvements sur fonds de roulement suivants :
  1. 1 000 € sur AP-AXE1-ODC
  2. 3 000 € sur SRH-CN-ODENR
- Sortie à Saint Victor pour les 6° : accord de principe, budget prévisionnel et montant de la participation des familles
- Autorisation de signature de la convention de mutualisation de paie AED - AESH hors titre 2 - UFA - Ecole Ouverte - Ecole aux Parents
- Répartition de la dotation globalisée et des crédits fonds sociaux
- Acceptation du don du foyer pour le voyage à Berlin, suite à la vente de pizzas
- Bilans financiers :
  1. Voyage à Berlin
  2. Échange avec l'Allemagne

### **C- Action éducative et pédagogique**

- Autorisation de signature due la Convention avec l'Association SESAMATHS
- Bilan Annuel du projet d'établissement 2019 – 2020 remplacé par :  
*Actualités – report des dates d'épreuves du DNB 2019 et modification du calendrier d'organisation de fin d'année*
- Application du Règlement Intérieur et Échelle des sanctions communiquée aux élèves et aux familles
- Préparation de la rentrée 2019 :  
  
a) Point sur les effectifs connus :  
  
• Structure pédagogique retenue et incidences sur la Gestion de Postes
- Gestion de postes : Arrivées et Départs prévus ou constatés des personnels selon les différents corps professionnels.
- Modification de la Grille horaire de cours : Pause Méridienne et Action : "Silence ! On lit !"
- Contrat d'Objectifs Tripartite :  
  
- Validation du C.O.T de l'établissement,  
  
- Naissance du projet d'une nouvelle organisation de travail entre l'ensemble des Ecoles et des EPLE du territoire de Saint Chamond et ayant pour objectif : le développement des compétences langagières des élèves,  
  
- Le collège Pierre Joannon, nommé structure experte du dispositif PIA 3 dans le cadre de cette nouvelle organisation de travail et du développement de l'action LING.

### **D - Questions diverses**

Aucune question diverse n'est parvenue à l'établissement à ce jour.

### ***Déroulement de l'ordre du Jour***

#### **A - Fonctionnement des instances**

- Adoption de l'ordre du jour présenté modifié ce jour

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté, avec une suppression.

<b>Acte n° 1 25-06/2019</b>		<b>Adoption de l'ordre du jour du CA du 25 06 2019</b>					
15	Votants	15	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation du Compte rendu du CA du 18/03/2019

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 18 03 2019.

<b>Acte n° 2 25-06/2019</b>		<b>Approbation du compte rendu du CA du 18 03 2019</b>					
15	Votants	14	Pour :	0	Contre	1	Abstentions

## **B - Organisation financière et comptable**

- Prélèvements sur fonds de roulement suivants :

Madame la gestionnaire explicite la nécessité d'effectuer un prélèvement sur réserves pour financer les dépenses aux chapitres et lignes budgétaires suivants :

- 1 000 € sur AP-AXE1-ODC : budget consacré à l'achat de matériel pédagogique (vidéo-projecteurs, ...)
- 3 000 € sur SRH-CN-ODENR : budget consacré au crédit nourriture

- Répartition de la dotation globalisée et des crédits fonds sociaux

L'établissement est destinataire d'une subvention globalisée affectés au paiement des dépenses effectuées sur décision de la commission de fonds social. Ces fonds ministériels représentent des ressources affectées qu'il nous faut répartir entre :

- le fonds social cantine,
- le fonds social collégien.

Il est demandé au CA de ventiler ces fonds, d'un total de 9521,20€, de la manière suivante :

- 6321,20€ pour le fonds social cantine
- 3200€ pour le fonds social collégien

De plus Madame la gestionnaire propose au CA de répartir la dotation globalisée, d'un montant de 8867,30€, de la manière suivante :

- 648,45€ affectés au frais de reproduction
- 8218,85 pour l'achat de manuels scolaires.

<b>Acte n° 3 25-06/2019</b>		<b>Autorisation de Prélèvement sur Fonds de Roulement</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Sortie à Saint Victor pour les 6° : accord de principe, budget prévisionnel et montant de la participation des familles

Les professeurs d' EPS envisagent de reconduire leur sortie à Saint Victor pour les élèves de 6ème à la rentrée 2019, Madame la Gestionnaire présente le budget prévisionnel de cette sortie. Cette sortie aura lieu les 23 et 24 septembre.

Le budget prévisionnel est de 1820€ (1520€ pour les activités nautiques et 500€ pour le transport). Il est demandé une participation aux frais des familles de 13€, la part du collège s'élève à 390€.

<b>Acte n° 4 25-06/2019</b>		<b>Autorisation de Sortie à Saint Victor pour les 6°</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Autorisation de signature des conventions de mutualisation de paie AED - AESH hors titre 2 - École Ouverte

Afin d'établir les rémunérations des personnels AED et AESH participants au dispositif École ouverte, il est indispensable d'acter une convention entre l'établissement mutualisateur (lycée Beaugard à Montbrison) de la paie des personnels AED et AESH, le collège. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention.

<b>Acte n° 5 25-06/2019</b>		<b>Autorisation de signature des conventions de mutualisation de paie AED - AESH hors titre 2</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

<b>Acte n° 6 25-06/2019</b>		<b>Autorisation de signature de la convention de mutualisation de paie pour le dispositif École Ouverte</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Acceptation du don du foyer pour le voyage à Berlin, suite à la vente de pizzas.

Une vente de pizzas a été effectuée pour aider au financement du voyage à Berlin au bénéfice des élèves de 3ème, il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter le don du FSE de 76,5€

<b>Acte n° 7 25-06/2019</b>		<b>Acceptation du don du foyer pour le voyage à Berlin, suite à la vente de pizzas</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Bilans financiers :

Madame la gestionnaire présente les budgets définitifs des sorties suivantes :

- Voyage à Berlin

Le voyage à Berlin a bénéficié à 54 élèves, accompagnés de 6 adultes.

Les recettes sont excédentaires de 810€ du fait d'une dotation de 800€ du ministère des armées et de 500€ de la part de la mairie de Saint-Chamond et d'un don du FSE d'un montant de 1138,63€. Un remboursement de 15€ par élève est prévu.

- Échange avec l'Allemagne

Cette année 5 élèves ont participé à l'échange, accompagnés par un professeur.

L'AEFA, l'Association pour les Échanges Franco-Allemands, comité de jumelage de Saint Chamond avec Grevenbroich a accordé une subvention de 196,92€ tandis que l' OFAG a alloué la somme de 325€. Le séjour est excédentaire de 91,08€. Un remboursement de 18,22€ par élève est prévu.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter ces bilans financiers.

<b>Acte n° 8 25-06/2019</b>		<b>Adoption du bilan financier du Voyage à Berlin</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

<b>Acte n° 9 25-06/2019</b>		<b>Adoption du bilan financier de l'échange avec l'Allemagne</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

### **C- Action éducative et pédagogique**

- Autorisation de signature due la Convention avec l'Association SESAMATHS

L'établissement est adhérent à l'Association Sésamaths. La convention est renouvelée annuellement. Le coût de l'adhésion est de 50HT, il permet d'obtenir l'ouverture des droits des professeurs de se connecter à l'application Sacoche depuis l' ENT de l'établissement.

En 2019 – 2020, le déroulement d'une action de formation des professeurs, relativement à l'utilisation de l'application Sacoche et à son paramétrage, devrait permettre d'acter que l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique puissent évaluer les compétences des élèves en exploitant cet outil. A l'issue de celle-ci, il sera étudié la possibilité d'abandonner la notation chiffrée pour les élèves de 6ème notamment , et subsidiairement pour l'ensemble des élèves. Nous devrions pouvoir abandonner, au terme de l'année scolaire 2019-2020, l'évaluation chiffrée.

Mme Giraudeau explique que l'utilisation de SACOCHE permettra de simplifier l'import dans le LSU et donc les validations en fin d'année.

<b>Acte n° 10 25-06/2019</b>		<b>Autorisation de signature due la Convention avec l'Association SESAMATHS</b>					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Actualités – report des dates d'épreuves du DNB 2019 et modification du calendrier d'organisation de fin d'année

En raison du report des épreuves écrites du DNB 2019 et de la réalisation des travaux d'accessibilité, il est prévu les nouvelles dispositions organisationnelles suivantes :

- Réception par les élèves candidats de leur nouvelle convocation le lundi 01/07/2019 à leur arrivée au collège,
- Envoi des nouvelles convocations aux surveillants d'épreuves au plus tard le jeudi 27/06/2019
- Constitution des classes et Conseils d'enseignement les 27/06/2019 et 28/06/2019,
- Début des Travaux d'accessibilité à partir du 03/07/2019. accès à l'établissement par le loge avec chemin de contournement du bâtiment
- Activités du dispositif école ouverte se déroulement uniquement à l'extérieur de l'établissement à cause des travaux.
- Risque de fermeture de l'établissement au public légèrement anticipé en raison des travaux et de leur nuisance sur les conditions de travail des personnels. Une demande va être faite pour que celle ci soit effective à partir du 10 juillet.

Il est à noter que le report des épreuves écrites du DNB implique de nombreuses complications sans être par ailleurs assurés que les conditions de passation des écrits soient meilleures: des contrats de surveillants qui se terminent fin juin ou encore le fait que des élèves internes de la MFR de Saint - Chamond n'auront plus accès à l'internat, celui ci fermant le 28 juin.

- Application du Règlement Intérieur et Échelle des sanctions communiquée aux élèves et aux familles.

En réponse à une demande conjointe des représentants de parents d'élèves et des personnels enseignants et d'éducation, il a été élaboré une échelle de sanctions. Madame la principale présente les documents relatifs à ce travail. Elle évoque l'importance pour la formation citoyenne des élèves de prendre conscience de la hiérarchie des sanctions listées dans le règlement intérieur. Aussi il a été effectué, en référence au registre des sanctions appliquées en 2018 - 2019, de consigner les faits générateurs possibles, leur degré de gravité, la qualité du décideur. Un fichier Powerpoint de présentation de ces références sera effectuée et il pourra être exploité, par les professeurs principaux, dans le cadre de leur pré-rentrée ou d'une heure de vie de classe, aux élèves. Un travail sur la prévention du harcèlement est mené conjointement par Mme Mayou et Mme Selma. De plus, des étudiants de l' IREIS interviendront également sur ce sujet.

Mme Mavilla se pose la question du devenir de la formation de médiation par les pairs. Mme Giraudeau répond que ce sera un chantier à poursuivre l'année prochaine.

- Préparation de la rentrée 2019 :

Madame la Principale présente les tableaux de répartition des effectifs connus à ce jour et leur impact sur la structure et notamment sur les groupes de Langues vivantes.

NIVEAUX ENSEIGNEMENT	CONSTAT R 2018		PREVISIONS R2019				
	EFFECTIFS	NBRE DIVISIONS	PREV. DOS	EFFECTIFS JANV 2019	DONT ELEVES ULIS JANV 2019	PREVISIONS ETAB. R2019	PREVISIONS DSDEN R2019
CM2 SECTEUR	76						
6EME	110	5	98	113	2	99	98
5EME	89	4	107	89	3	111	107
4EME	92	4	89	94	3	90	89
3EME	87	5	86	87	4	93	86
ULIS	13		12	12		13	12
TOTAL	391	18	392	395	12	406	392

LV/LCA ET GROUPES	CONSTAT R 2018		PREVISIONS R2019		
	EFFECTIFS	NBRE GROUPES	EFFECTIFS	NBRE GROUPES	EFFECTIF MOYEN
6EME BILANGUE ALLEMAND	10	1	10	1	10,00
5EME BIL	3	1	10	1	10,00
5EME ALL2	6	1	1	0	0,00
5EME ESP2	61	3	77	3	25,67
5EME ITA2	22	1	26	1	26,00
5EME LAT	10	1	13	1	13,00
4EME BIL	7	1	3	1	3,00
4EME ALL2	0	0	7	1	7,00
4EME ESP2	62	3	63	3	21,00
4EME ITA2	26	1	24	1	24,00
4EME LAT	9	1	8	1	8,00
3EME BIL	6	1	8	1	8,00
3EME ALL2	5	1	0	0	0,00
3EME ESP2	67	4	61	3	20,33
3EME ITA2	14	1	27	1	27,00
3EME LAT	14	1	8	1	8,00

a) Point sur les effectifs connus :

- Structure pédagogique retenue et incidences sur la Gestion de Postes

A ce jour, les choix en termes de structure restent inchangés. Deux points de tension sont néanmoins identifiés sur le niveau 5ème en Italien LV2 et Espagnol LV2

Mme Giraudeau indique que 2 élèves sont, pour l'instant, maintenus sur leur niveau actuel (un en 3ème et l'autre en 6ème)

- Gestion de postes - Arrivées et Départs prévus ou constatés des personnels selon les différents corps professionnels.

En termes de mouvement des enseignants et de gestion de postes :

- Monsieur Favier et M Saadi seront respectivement remplacés par Mme CHYNEL, professeur néo titulaire, et un professeur stagiaire non nommé pour le moment. Une demande d'augmentation de la quotité du BMP de 4h30 sera demandée à la DOS.

- Aucun personnel titulaire enseignant n'a été nommé sur le poste de lettres classiques, par conséquent nous demanderons au rectorat d'affecter Madame Pacrot, disposant d'une certification en LCA d'enseigner le latin. Mme Mavilla regrette qu'une enseignante ayant eu la certification LCA ne soit pas automatiquement nommée sur le poste « lettre classique ».

- En histoire géographique, il reste à pouvoir le BMP de 18 heures et le 1/2 temps à compléter sur le service de Madame Auffret. Une demande sera faite pour que Mme Salvador, qui connaît le collège dans le cadre du dispositif RELAIS, soit affectée sur le BMP de 18h. Mme Giraudeau indique qu'une création de poste pourrait être demandée l'année prochaine.

b) Modification de la Grille horaire de cours : Pause Méridienne et Action : "Chut ! On lit !"

La pause méridienne de 13h30 permettra aux élèves d'avoir plus de temps pour rentrer manger à la maison et reviendront au collège plus sereinement.

En référence aux échanges s'étant déroulés lors de la précédente commission permanente du 17/06/2019 et de du conseil pédagogique du 04/06/2019, il est envisagé de s'engager dans une action obligatoire pour tous de temps de lecture quotidien pour les élèves et les adultes en charge des classes.

Le collège va s'enrichir de revues et en livres de littérature jeunesse grâce aux reliquats du dispositif « devoirs faits ». Un partenariat avec la médiathèque peut aussi, à terme, être envisagé. Pour mettre en place ce temps de lecture, il est envisagé deux hypothèses horaires.

Madame la Principale expose celles – ci données en copies aux membres du présent conseil. Il est demandé de choisir l'une d'entre elles et de voter sur la nouvelle grille en vigueur à la rentrée.

Les parents d'élèves demandent si les horaires de bus seront adaptés. Mme Giraudeau confirme en avoir fait la demande.

Mme Morel explique les avantages et les inconvénients de chacune des propositions. La proposition 1 permet de toucher plus d'élèves, l'autre permet de se concentrer à nouveau, de se calmer et remobiliser les élèves en milieu d'après midi.

Mme Mavilla lance l'idée que ce temps de lecture se fasse en début d'après midi. Cela semble compliqué car la demande de changement d'horaire des bus de la STAS a déjà été effectuée.

Après discussion, il est décidé en CA que la proposition 1 est retenue par obligation d'horaire (notamment pour les bus de transport)

Les modifications suivantes entrent en vigueur dès la rentrée 2019 :

HORAIRES D'OUVERTURE DU COLLEGE : MATIN = 07H42 ET APRES MIDI = 13H15/13H45						
HORAIRES MATIN LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI		HORAIRES APRES MIDI LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI			HORAIRES MATIN MERCREDI	
MISE EN RANG	07H52	MISE EN RANG	13H25	13H55	MISE EN RANG	07H52
M1	07H55 – 08H48	S1	13H30 – 13H55		M1	07H55 – 08H48
M2	08H48 – 09H41	S2	13H55 – 14H50	13H55 – 14H50	M2	08H48 – 09H41
RECREATION	09H41 – 09H55	RECREATION	14H50 – 15H05	14H50 – 15H05	RECREATION	09H41 – 09H55
¼ LECTURE	09H55 – 10H10	S4	15H05 – 16H00	15H05 – 16H00	¼ LECTURE	09H55 – 10H10
M3	10H10 – 11H03	S5	16H00 – 16H55	16H00 – 16H55	M3	10H10 – 11H03
M4	11H03 – 11H55				M4	11H03 – 11H55

Acte n° 11 25-06/2019		Modification obligatoire de la Grille horaire – Pause méridienne et Action “ Chut ! On lit !”					
16	Votants	16	Pour	0	Contre	0	Abstentions

### c) Contrat d'Objectifs Tripartite :

- Validation du C.O.T de l'établissement,

L'élaboration du nouveau contrat d'Objectifs Tripartite a fait l'objet d'une concertation régulière entre les représentants du collège, des usagers et des Autorités de tutelle. Madame la Principale demande aux membres du conseil de parcourir la prévisualisation de ce document et d'autoriser le chef d'établissement à signer ce document.

Les demandes d'accompagnement effectuées par le chef d'établissement au nom de la communauté éducative auprès de l'Autorité académique sont les suivantes :

1) 1ère demande : Accompagner l'établissement dans son implication au bénéfice du projet de constitution d'une nouvelle organisation de travail, des personnels enseignants, à l'échelle du territoire de la commune y compris en proposant une intervention d'enseignants - chercheurs afin d'évaluer les actions pédagogiques entreprises et les objets d'enseignement créés

2) 2ème demande : Faire connaître et reconnaître à l'échelle du bassin Loire sud, les actions pédagogiques réalisées, ayant vocation à essaimer ; ainsi qu'à fédérer d'autres enseignants afin d'augmenter le nombre de ressources, de techniques et d'objets innovants d'enseignement produits et pouvant être exploités par un nombre important d'enseignants.



Acte n° 12 25-06/2019		Validation du Contrat d' Objectifs Tripartite					
16	Votants	15	Pour	0	Contre	1	Abstentions

- Naissance du projet d'une nouvelle organisation de travail entre l'ensemble des Écoles et des EPLE du territoire de Saint Chamond et ayant pour objectif : le développement des compétences langagières des élèves,

De même pour information une nouvelle organisation de travail à l'échelle de la commune de Saint Chamond et concernant les 3 collèges publics et leurs écoles de secteur a été acté par Monsieur l' I.A-D.A.S.E.N. Cette nouvelle organisation sera présentée à l'ensemble des personnels enseignants concernés le Jeudi 29/08/2019 à partir de 14h00 à la salle Aristide Briand. Mme Philis s'inquiète du fait que ce temps de présentation empiète sur la journée de pré-rentrée et qu'il sera difficile pour le personnel du collège de recevoir toutes les informations nécessaires au bon accueil des élèves et à une rentrée sereine.

- Le collège Pierre Joannon, nommé structure experte du dispositif PIA 3 dans le cadre de cette nouvelle organisation de travail et du développement de l'action LING.

Mme Giraudeau explique en quoi consiste le PIA3.

Dans le cadre de cette réorganisation et du projet LING, l'établissement a été choisie comme structure experte sur le dispositif PIA 3.

M. BOUABDALLAH se félicite de ces projets arguant du fait que ceux ci permettront aux élèves de progresser.

M. Favier remarque que tous les élèves doivent y être impliqués. Mme Giraudeau se veut rassurante sur ce point.

#### **D - Questions diverses**

Aucune question diverse n'est parvenue à l'établissement à ce jour.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20h05**

A SAINT CHAMOND, le 28/06/2019.

Le Président du Conseil d'administration

Le secrétaire de séance

I.GIRAUDEAU

V. FAVIER